Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215600198-20260708-044_2026-DE

MAIRIE DE BILLIO
MORBIHAN
56420

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°044/2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet, à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis à la salle mairie de Billio les membres du Conseil Municipal de Billio sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Date de la convocation : 3 juillet 2026.

Sont présents : Isabelle BRÉHÉLIN, Adrien BINOIST, Vanessa GUEGAN-PETITRENAUD, Marc BERENGUER, Christophe LE GLAUNEC, Wendy LANTRIN, Pascal TAMISIER, Brigitte FABLET DEMAISSAZ, Fabien CARO, Ghislaine FAUVEL.

Excusée : Charlène VANBEVER (donne pouvoir à Isabelle BRÉHÉLIN).

Secrétaire de séance : Ghislaine FAUVEL.

Effectif	11
Présents	10
Quorum	**6**
Pouvoir	1
Votants	11

Le quorum étant atteint, le conseil municipal délibérer.

OBJET : REPARTITION DU COUT TRANSPORTS SCOLAIRES

Centre Morbihan Communauté est organisateur secondaire en matière de transport scolaire primaire (le premier organisateur étant la Région).

Le coût de la compétente transport scolaire était refacturé au travers des attributions de compensation entre Centre Morbihan Communauté et les communes.

Dans les prochaines années, le coût de la compétence transport scolaire ne sera plus refacturé à travers les attributions de compensation.

Or, la Région Bretagne ressort un coût unique du transport scolaire pour les communes de Billio et Guéhenno (puisqu'il s'agit d'un RPI).

	Reliquat 2024-2025	2025-2026	Acompte 2026-2027	Montant à prévoir au BP 2026
BILLIO-GUEHENNO	15 321,46 €	5 547,50 €	2 219,00 €	23 087,96 €

Centre Morbihan Communauté demande donc de proposer une clé de répartition entre Billio et Guéhenno pour refacturer directement le coût du transport scolaire.

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215600198-20260708-044_2026-DE

Les commissions affaires scolaires de Billio et Guéhenno s'étaient réunies le 24 février 2026 pour trouver une clé de répartition pour cette refacturation. Après plusieurs échanges, la méthode privilégiée était la suivante :

- la première moitié de la somme divisée de manière égale entre les 2 communes ;
- la seconde moitié de la somme divisée en 2/3 pour Guéhenno et 1/3 pour Billio ;

Hypothèse 4 : part fixe (1ère moitié divisée entre les communes) + part variable (2/3 Guéhenno - 1/3 Billio)

	Reliquat 2024 2025	2025-2026	Acompte 2026-2027	Montant à prévoir au BP 2026
Guéhenno	8 937,52 €	3 236,04 €	1 109,50 €	13 283,06 €
Billio	6 383,94 €	2 311,46 €	1 109,50 €	9 804,90 €

Cette solution a été privilégiée puisqu'elle permet d'avoir une répartition simple et équitable (il s'agit approximativement des montants que payait auparavant chaque commune).

Wendy LANTRIN précise que cela a été revu par la nouvelle commission affaires scolaires.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité:

- Valide la répartition tel que susmentionnée ;
- Autorise le maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour	11
Contre	/
Abstention	/
Non-votant	/

MAIRIE de BILLIO (Morbihan)

Le maire,
Isabelle BRÉHÉLIN

Le secrétaire,
Ghislaine FAUVEL